

POUR LA SCIENCE HORS-SERIE

Édition française de Scientific American

COMPLÉTEZ VOTRE COLLECTION DÈS MAINTENANT!



N° 110 (fév. 21)
réf. DO110



N° 109 (nov. 20)
réf. DO109



N° 108 (sept. 20)
réf. DO108



N° 107 (mai 20)
réf. DO107



N° 106 (févr. 20)
réf. DO106



N° 105 (nov. 19)
réf. DO105



N° 104 (juil. 19)
réf. DO104



N° 103 (avr. 19)
réf. DO103



N° 102 (fév. 19)
réf. DO102



N° 101 (nov. 18)
réf. DO101



N° 100 (août 18)
réf. DO100



N° 99 (mai 18)
réf. DO099

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES ANCIENS NUMÉROS SUR BOUTIQUE.GROUPEPOURLASCIENCE.FR



À renvoyer accompagné de votre règlement à :

Service abonnement Pour la Science – 56 rue du Rocher – 75008 Paris – email : serviceclients@groupepourscience.fr



OUI, je commande des numéros de Pour la Science Hors-série, au tarif unitaire de 10,40 €.

1 / JE REPORTE CI-DESSOUS LES RÉFÉRENCES à 5 chiffres correspondant aux numéros commandés :

1^{re} réf. _____ 01 x 10,40 € = 1040 €
 2^e réf. _____ x 10,40 € = _____ €
 3^e réf. _____ x 10,40 € = _____ €
 4^e réf. _____ x 10,40 € = _____ €
 5^e réf. _____ x 10,40 € = _____ €
 6^e réf. _____ x 10,40 € = _____ €

TOTAL À RÉGLER _____ €

Offre valable jusqu'au 31/12/21 en France Métropolitaine.
Les prix affichés incluent les frais de port et les frais logistiques.

Les informations que nous collectons dans ce bon de commande nous aident à personnaliser et à améliorer les services que nous vous proposons. Nous les utiliserons pour gérer votre accès à l'intégralité de nos services, traiter vos commandes et paiements, et vous faire part notamment par newsletters de nos offres commerciales moyennant le respect de vos choix en la matière. Le responsable du traitement est la société Pour la Science. Vos données personnelles ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire à la finalité de leur traitement. Pour la Science ne commercialise ni ne loue vos données à caractère personnel à des tiers. Les données collectées sont exclusivement destinées à Pour la Science. Nous vous invitons à prendre connaissance de notre charte de protection des données personnelles à l'adresse suivante : <https://rebrand.ly/charte-donnees-pls>. Conformément à la réglementation applicable (et notamment au Règlement 2016/679/UE dit « RGPD ») vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation de vos données personnelles. Pour exercer ces droits (ou nous poser toute question concernant le traitement de vos données personnelles), vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse protection-donnees@pourscience.fr.

2 / J'INDIQUE MES COORDONNÉES

☐ M. ☐ Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal _____ Ville : _____

Téléphone _____

J'accepte de recevoir les offres de Pour la Science ☐ OUI ☐ NON

3 / JE CHOISIS MON MODE DE RÈGLEMENT

☐ Par chèque à l'ordre de Pour la Science
en nous retournant ce bulletin complété



Pour retrouver tous nos numéros
et effectuer un paiement par carte bancaire,
rendez-vous sur boutique.groupepourscience.fr

L'alimentation, la grande oubliée de l'Europe ?

La future politique agricole commune (la PAC 2021-2027), actuellement en débat, se veut plus verte et respectueuse de l'environnement. Pourtant, l'alimentation, principale finalité de l'agriculture, n'y est pas considérée comme elle le mériterait. Peut-on la replacer au cœur du dispositif ?



L'ESSENTIEL

● La future politique agricole commune (PAC) pour les années 2021-2027 est en discussion aujourd'hui.

● Devant s'inscrire dans le Pacte vert voulu par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, elle doit tenir compte des enjeux environnementaux, climatiques, économiques et sociaux.

● Par le biais de diverses stratégies la PAC pose des objectifs ambitieux

pour réussir la transition agroécologique et climatique de l'agriculture européenne pour qu'elle devienne plus durable et plus équitable.

● Cependant, l'alimentation n'est pas suffisamment au centre des débats alors qu'elle est pourtant la finalité principale de l'agriculture. Plusieurs pistes s'offrent aux parlementaires pour redresser la barre.

L'AUTEUR



GILLES BAZIN est professeur émérite de politique agricole à Agro-ParisTech et animateur du groupe PAC de l'Académie d'agriculture.

L

e 25 mars 1957, dans le palais des Conservateurs, à Rome, salle des Horaces et des Curiaces. Sur les murs, les fresques illustrent le combat qui mit fin au conflit sanglant opposant deux clans rivaux au VII^e siècle avant notre ère et consacra la future capitale italienne. En un mot, sous les pinceaux du cavalier d'Arpin, la paix succède à

la guerre. Tout un symbole pour les représentants des six États membres (Allemagne de l'Ouest, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas) de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (Ceca) réunis pour signer le traité de Rome et, par là même, créer la Communauté économique européenne (CEE).

Prônant «une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens» et «la nécessité de sauvegarder la paix et la liberté», le traité comportait un volet important dédié à l'agriculture en ce qu'il posait les bases d'une politique fondatrice de l'Europe, la politique >

ON COMPTE AUJOURD'HUI QUATRE FOIS MOINS D'AGRICULTEURS EN FRANCE QU'EN 1960

Sur 100 euros dépensés pour l'alimentation, seuls 6,40 vont à l'agriculteur (ou au pêcheur).

> agricole commune (PAC). Ses objectifs visaient à répondre aux enjeux géostratégiques majeurs de la sécurité alimentaire du continent: tendre vers l'autosuffisance, favoriser la solidarité et moderniser le secteur agricole.

Elle a depuis plus de soixante ans beaucoup évolué, et elle s'apprête à le faire encore, puisque le projet de la PAC pour les années 2021 à 2027 est actuellement en discussion. Elle doit notamment s'inscrire dans le Green Deal, ou Pacte vert, défendu par la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen et devant permettre à l'Europe d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Il s'agit donc pour l'agriculture du continent de réussir la transition agroécologique et climatique afin de devenir plus durable et plus équitable. Avec quelles stratégies et quels moyens? Dans quelle mesure est-ce une évolution ou une révolution? Quelle place tient l'alimentation dans ce changement de paradigme?

Dans la première mouture de la PAC, les objectifs consistent à « accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant un emploi optimal des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre, assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, stabiliser les marchés, garantir la

sécurité des approvisionnements, assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs... ».

Leur mise en œuvre repose sur trois principes fondateurs: l'unicité des marchés agricoles, la préférence communautaire et la solidarité financière. La première se traduit par une libre circulation des biens entre les États membres et une gestion des marchés agricoles avec des instruments d'intervention communs (prix minimums pour certains produits, stockage, subventions à l'exportation...). La seconde résulte de la protection du marché agricole intérieur par des droits de douane très élevés sur la majorité des produits importés, à l'exception du soja conformément à une négociation avec les États-Unis. Enfin, la solidarité financière passe par un financement de la PAC assuré par un Fonds européen d'orientation et de garantie agricole. La France en a toujours été la première bénéficiaire avec 17% des crédits alloués en 2019.

DE LA PROTECTION À LA DÉRÉGULATION

Protégés des fluctuations de prix des marchés mondiaux, au moins pour les grandes productions, les agriculteurs européens soutenus par la recherche, augmentent la productivité du travail à un rythme de 4 à 5% par an en accroissant les rendements par hectare et le nombre d'hectares cultivés par travailleur. On assiste alors à une gigantesque substitution du travail par le capital, *via* une motorisation

